

Formation La non-discrimination dans l'immobilier

Immobilier

Référence de la formation : **P814**

Villes : **Strasbourg, Colmar, Mulhouse**



En présentiel ou à distance **Accessible**

Durée : **2 heures**

Tarif Inter : **120 € net**

[Tarif intra sur demande](#)

Mise à jour le 1 septembre 2025

Professionnels de l'immobilier !

Retrouvez ce module ainsi que les autres thématiques de formations obligatoires (LOI ALUR) dans notre nouveau programme :

[Formation Professionnels de l'immobilier : maîtrisez vos obligations réglementaires](#)

Objectifs de la formation

- Intégrer les obligations réglementaires
- Adopter une pratique professionnelle non discriminatoire

A qui s'adresse la formation ?

Public

- Tout agent immobilier ou autre professionnel relevant de la loi Hoguet
- Toute personne, salarié ou non, habilité par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier

Pré-requis

- Aucun

Les points forts de la formation ?

- Formation animée par un expert de l'immobilier
- Petits groupes

Programme de la formation

1. Comprendre les enjeux et connaître la réglementation

- Connaître les textes et jurisprudences
- Reconnaître les pratiques discriminatoires
- Repérer les textes applicables et intégrer les obligations réglementaires dans ses pratiques

2. Analyser ses pratiques professionnelles

- Utiliser les outils et postures pour prévenir et agir
- Opter pour un accueil et management non discriminatoire

Modalités de la formation

Modalités pédagogiques

Formation animée en visio

Organisation

Une session d'une durée de 2 heures en visio conférence

Évaluation des connaissances

Mise en situation et/ou questionnaire

Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis
Attestation de suivi de la formation

Chiffres clés

92 %

de recommandation
en 2025

93 %

de satisfaction
en 2025

81 %

de réussite CCE
en 2025